

Situation financière

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1970)**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

IV. SITUATION FINANCIÈRE

I. BILAN

1. L'augmentation du bilan (voir tableau I ci-après), qui a passé de 20 millions 551 mille francs à fin 1969, à 31 millions 926 mille francs au 31 décembre 1970, est due principalement aux postes suivants :

	En milliers de francs suisses		
a) A L'ACTIF DU BILAN	Situation 1970	Situation 1969	Ecartst (-) en 1970
Titres et placements	10.794	7.262	3.532
Mobilier, matériel	657	207	450
Fonds fiduciaires, débiteurs	4.528	—	4.528
Frais d'actions restant à couvrir	10.000	6.468	3.532
	25.979	13.937	12.042
Autres postes de l'actif	5.947	6.614	(667)
Total	31.926	20.551	11.375
b) AU PASSIF DU BILAN	Situation 1970	Situation 1969	Ecartst (-) en 1970
Dettes à court terme :			
— Créanciers et passifs à court terme	2.720	1.582	1.138
— Fonds fiduciaires, avances bancaires	4.528	—	4.528
	7.248	1.582	5.666
Dettes à long terme :			
— Avance de la Confédération	9.500	6.340	3.160
Réserve générale	5.644	2.647	2.997
— soit un accroissement brut de			11.823
— compensé par une diminution des autres postes du passif de			(448)
Total			11.375

Deux des postes précédents appellent un complément d'information, il s'agit de :

Fonds fiduciaires, débiteurs, qui représentent les engagements dus par la CEE de Bruxelles pour l'exécution des contrats d'utilisation des surplus céréaliers, sous forme de secours, et dont la contre partie figure dans les Fonds fiduciaires, avances bancaires, au passif du bilan.

Ces montants ont été entièrement remboursés au début de 1971. Leur importance à fin 1970 s'explique par le développement de l'action de secours en faveur des victimes des inondations au Pakistan oriental.

	En milliers de francs suisses	
Réserve générale		
— Le solde reporté au 1 ^{er} janvier 1970 de		2.647
a été augmenté d'un don extraordinaire de la Confédération suisse de 8 millions		8.000
sur lesquels un prélèvement de 3 millions a été effectué pour augmenter les recettes de l'exercice 1970		(3.000)
— ce qui laissait apparaître, avant prélèvement du déficit, une réserve de		7.647
— après déduction du déficit de	2.001	
et prise en charge d'un remboursement d'annuité hypothécaire de	2	
soit une diminution totale de	2.003	(2.003)
— la Réserve générale au 31 décembre 1970 se trouve réduite à		5.644

2. Action de secours au Nigéria

Ainsi que nous l'avons annoncé dans le Rapport d'activité de l'année 1969, nous avons essayé d'évaluer en francs suisses la valeur globale de l'effort fourni par tous les Gouvernements, Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que toutes les autres organisations et institutions qui ont pris part à l'action coordonnée pendant près de 18 mois par le CICR.

Les chiffres que nous avons pu recueillir ont permis d'établir le tableau suivant, qui constitue un renseignement statistique, et non une estimation précise des dépenses :

	En milliers de francs suisses
a) PRESTATIONS SOUS FORME DE SERVICE	
— Personnel	17.800
— Fournitures de véhicules.	5.300
— Affrètement des bateaux.	2.100
— Transports aériens	51.100
b) DONS EN NATURE	
— Secours en nourriture	246.600
— Secours en médicaments	100.900
c) DONS EN ESPÈCES	
— Participation à des projets spéciaux	91.200
— Dons en espèces	148.000
Total	663.000

Il ressort de ce tableau que l'effort global de l'action coordonnée par le CICR a représenté une dépense de 663 millions de francs suisses.

II. COMPTES DE DÉPENSES ET RECETTES

Le tableau II décrit le système financier adopté en 1970 par le CICR pour mettre en évidence les trois principales catégories de dépenses, qui se rapportent à ses différentes activités :

1. **Structure permanente** (1^{re} colonne du tableau), dont les frais sont prévisibles d'une année à l'autre, comme dans toute entreprise ;
2. **Structure temporaire** (2^{me} colonne du tableau) qui représente les moyens d'appoint, humains et matériels, requis par les opérations en cours. Les évaluations budgétaires qui s'y rapportent pourront être sérieusement modifiées en fonction des circonstances ;
3. **Actions occasionnelles** (3^{me} colonne du tableau), en particulier certaines opérations de secours que le CICR est appelé à entreprendre sans délai, pour répondre à une situation d'urgence. Le coût en devra donc être comptabilisé et financé hors budget.

A ces trois types de dépenses doivent correspondre des modes de financement distincts :

1. **Des contributions annuelles régulières** pour couvrir les frais de la structure permanente et assurer ainsi l'indépendance de l'institution et la continuité de son œuvre ;
2. **Un crédit** sur lequel le CICR pourra prélever, selon les besoins de sa structure temporaire ;
3. **Le recours à un financement extraordinaire**, par voie d'appels aux gouvernements et aux Sociétés nationales, pour faire face aux situations d'exception.

A. Dépenses et financement des structures permanente et temporaire en 1970

1. Dépenses

Le compte global des dépenses (tableau IIa) groupe les coûts des structures permanente et temporaire qui s'élèvent à fr.s. 15.616.000,—.

Ce montant peut être comparé au total des dépenses fixes et des frais opérationnels nets porté aux tableaux IIa et IIc du Rapport d'activité 1969 (pages 114 et 117), soit fr.s. 13.477.155,—.

2. Recettes

L'insuffisance des recettes (tableau IIa) impose au CICR un prélèvement de fr.s. 2.001.000,— sur sa réserve générale, pour couvrir le déficit de sa structure permanente.

Les frais de sa structure temporaire ont été financés grâce à une avance de fr.s. 3.532.000,—, et un don de fr.s. 3.000.000,— qui lui ont été accordés par la Confédération Suisse.

B. Dépenses et financement d'actions occasionnelles

Le tableau IIb résume les comptes de l'action conduite par le CICR en Jordanie du 6 septembre au 10 décembre 1970.

Le montant net de la collecte annuelle du CICR auprès du peuple suisse, soit fr.s. 883.000.— en 1970, n'est pas compris dans les comptes ci-dessus. En effet, ce montant est entièrement consacré, avec d'autres dons reçus à cet effet, aux secours matériels distribués par les délégués du CICR dans le cadre de leurs activités régulières.

Le tableau IV donne la situation de ce Fonds pour actions de secours.

III. AUTRES COMPTES

Le tableau V donne la situation des Fonds spéciaux gérés par le CICR.

IV. VÉRIFICATION DES COMPTES

Comme chaque année, les comptes du CICR ont été vérifiés par la Société Fiduciaire Romande OFOR S.A., qui a fourni le rapport daté du 8 mars 1971 figurant à la page 151.

Bilans**31 décembre 1970**

(Présentation résumée,

ACTIF

	1970	1969
DISPONIBILITÉS	734	1.263
ACTIFS A COURT TERME		
— Titres et placements	10.794	7.262
— Débiteurs.	1.771	1.994
— Actifs transitoires	464	211
	<u>13.029</u>	<u>9.467</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		
— Stock de 1 ^{er} secours	162	229
— Mobilier, Matériel	657	207
	<u>819</u>	<u>436</u>
AVANCES AUX DÉLÉGATIONS	<u>482</u>	<u>311</u>
FONDS FIDUCIAIRES		
— Débiteurs.	4.528	—
— Placements	2.334	2.606
	<u>6.862</u>	<u>2.606</u>
FRAIS D' ACTIONS RESTANT A COUVRIR		
— Yémen	2.050	1.708
— Vietnam	3.036	1.299
— Moyen-Orient	6.014	2.793
— Aden.	723	344
— Grèce	763	279
— Manuel scolaire	256	45
Don extraordinaire Confédération	(2.842)	
	<u>10.000</u>	<u>6.468</u>
TOTAL DU BILAN	<u>31.926</u>	<u>20.551</u>
DÉBITEUR POUR CAUTIONNEMENT	<u>400</u>	<u>400</u>

comparés
et 31 décembre 1969

en milliers de francs suisses)

	PASSIF	
	1970	1969
DETTES A COURT TERME		
— Créanciers	2.132	1.401
— Passifs transitoires	588	181
	<u>2.720</u>	<u>1.582</u>
DETTES A TERME		
— Avance de la Confédération	9.500	6.340
PROVISIONS DIVERSES	<u>452</u>	<u>584</u>
FONDS POUR LES ACTIONS DE SECOURS		
— Disponibles	996	1.176
— Réservés	752	616
	<u>1.748</u>	<u>1.792</u>
FONDS FIDUCIAIRES		
— Crédits bancaires et fournisseurs	4.528	—
— Actions occasionnelles	1.773	—
— Autres cas	561	2.606
	<u>6.862</u>	<u>2.606</u>
FONDS PROPRES		
— Réserve générale	7.645	3.168
(moins perte de l'exercice)	(2.001)	(521)
	5.644	2.647
— Réserve pour conflit généralisé	5.000	5.000
	<u>10.644</u>	<u>7.647</u>
TOTAL DU BILAN	<u>31.926</u>	<u>20.551</u>
GARANTIE	<u>400</u>	<u>400</u>

Financement

Les difficultés de financement du CICR sont dues principalement au fait que certaines dépenses peuvent être prévues, tandis que d'autres ne peuvent l'être.

Les activités des délégués dans les camps de prisonniers, le travail des juristes qui codifient la protection juridique pour l'amélioration du sort des victimes des conflits, les frais de recherche des disparus, de réunification des familles et de transmission de messages s'inscrivent dans la première catégorie.

Les dépenses entraînées par les opérations de secours d'urgence, lorsqu'il faut assurer soudainement l'envoi de nombreuses équipes médicales et de milliers de tonnes de médicaments, de vivres et de vêtements, appartiennent à la seconde. Or il est évident que le CICR doit être à même de financer aussi bien ses missions permanentes que ses interventions d'urgence.

Voici comment se répartissent les dépenses du CICR :

1. Frais permanents correspondant à l'activité du personnel permanent. Ces dépenses sont prévisibles, comme dans n'importe quelle entreprise.
2. Frais temporaires ou occasionnels correspondant à l'activité de collaborateurs engagés en raison de conflits de plus ou moins longue durée. Même si ces frais risquent de varier, il est possible au CICR de les prévoir dans son budget annuel.
3. Dépenses pour actions de secours imprévues et hors budget, couvertes par des appels et une aide spéciale.

Il est clair que le CICR n'est à même de poursuivre ses activités que s'il peut compter sur des contributions annuelles, qui lui permettent de faire face à ses tâches permanentes.

TABLEAU II

	Frais permanents	Frais temporaires	Frais occasionnels
Effectif et nature du personnel au 31.12.70	224 employés permanents	34 délégués engagés pour une durée déterminée 84 employés locaux	Nombre variable de personnel engagé pour brèves périodes selon les besoins
Dépenses 1970 (en milliers de francs suisses)	9084	6532	varie selon les actions Budget spécial pour chaque action
Dépenses totales 15 616			
Caractère des dépenses	continues		occasionnelles
Variation des dépenses (ordre de grandeur prévisible)	+ ou - 10%	de 0,5 à 5 fois, selon l'évolution des conflits	imprévisible
Caractère du financement	doit être régulier	doit être assuré même si les dépenses varient	financement ad hoc
Disposition des moyens	L'indépendance du CICR dans l'utilisation des moyens doit être sauvegardée		Les moyens reçus pour l'action lui sont affectés
Rapport aux donateurs	Rapport annuel	Rapport annuel et justification du dispositif temporaire engagé	Rapport ad hoc sur chaque action
Type de financement	Contributions annuelles	Crédit annuel non-remboursable	Dons sur appels spéciaux

Compte global des dépenses par centre d'activité

	En francs suisses
1. DÉPENSES	
Activités exercées par :	
COMITÉ, Secrétariat de la Présidence	555.505
DÉPARTEMENT DES PRINCIPES ET DU DROIT.	1.584.139
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	
Direction, Division de logistique }	934.560
Service des délégations }	
Europe et Amérique du Nord	686.967
Afrique	567.695
Asie — Océanie	1.879.938
Moyen-Orient	4.090.440
Amérique latine	247.645
Agence centrale de recherches	639.067
	<u>9.046.312</u>
ORGANES GÉNÉRAUX ET PERMANENTS *	4.007.046
Coût des activités	15.193.002
Amortissements extraordinaires	423,250
Total	<u>15.616.252</u>
 * concerne :	
Secrétariat général, Division Presse et Information, Division du Personnel, Division des Finances et de l'Administration	

et des recettes pour l'année 1970

	En francs suisses
2. RECETTES	
Contributions	
Gouvernements : Suisse : annuelle	2.500.000
extraordinaire	3.000.000
avance en compte courant	3.532.000
	<hr/> 9.032.000
Europe	1.138.523
Afrique	145.200
Amérique du Nord	317.800
Amérique latine	72.900
Asie — Océanie	468.500
	<hr/> 11.174.923
Sociétés nationales de la Croix-Rouge	737.610
	<hr/> 11.912.533
Dons et legs non assignés	643.794
Dons des entreprises suisses	339.227
Revenus financiers propres	719.884
	<hr/> 13.615.438
Prélèvement sur la réserve générale	2.000.814
	<hr/>
Total	15.616.252
	<hr/>

Dépenses et recettes de l'action de secours en Jordanie en 1970

	Fr.s.
Dépenses	
Frais de personnel (traitement, frais et indemnités de déplacement, assurances)	467.848,—
Frais opérationnels des délégations y compris matériel nécessaire à leur installation	124.380,—
Entreposage, manutention, frais portuaires, etc.	253.717,—
Frais de transport et de distribution	242.433,—
Achat de secours et dépenses locales pour vivres, vêtements, tentes, médicaments et divers	939.593,—
Provision pour atelier de prothèses et centre de réhabilitation en Jordanie	250.000,—
	<u>2.277.971,—</u>
 Recettes	
Contributions des Gouvernements	1.011.100,—
Contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge	1.030.720,—
Contributions d'Organisations et de particuliers	236.151,—
	<u>2.277.971,—</u>

Le coût global de l'action de secours en Jordanie, y compris les prestations en nature et en services, figure à la page 95.

Etat des contributions des Gouvernements et des Sociétés nationales

Pays	En francs suisses	
	Gouvernements	Sociétés nationales
Afghanistan	—,—	—,—
Albanie	—,—	700,—
Algérie	—,—	—,—
Allemagne (R.D.A.)	—,—	6.000,—
Allemagne (R.F.A.)	237.000,—	49.056,—
Arabie Séoudite	—,—	—,—
Australie	72.015,—	37.500,—
Autriche ¹	25.000,—	15.000,—
Belgique	10.800,—	12.500,—
Birmanie	6.400,—	3.000,—
Botswana	—,—	1.500,—
Brésil	15.000,—	—,—
Bulgarie	3.000,—	6.250,—
Burundi	2 160,—	—,—
Cameroun	3.895,—	—,—
Canada	84.500,—	40.150,—
Centrafrique	3.130,—	—,—
Ceylan	2.560,—	—,—
Chili	8.640,—	6.315,—
Chine (République Démocratique Populaire)	—,—	5.000,—
Chypre	—,—	—,—
Colombie	17.280,—	—,—
Congo (Kinshasa)	10.825,—	—,—
Corée (République Démocratique Populaire)	—,—	2.000,—
Corée (République de)	12.960,—	7.300,—
Costa-Rica	—,—	480,—
Côte d'Ivoire	3.210,—	—,—
Danemark	57.485,—	4.000,—
Equateur	2.265,—	3.000,—
Espagne	8.000,—	7.425,—
Etats-Unis	216.000,—	108.000,—
Ethiopie	—,—	3.225,—
Finlande	20.600,—	3.000,—
France	170.685,—	41.080,—
Gambie	—,—	—,—
Ghana	6.390,—	—,—
Grèce	29.388,—	14.000,—
Haiti	—,—	2.390,—
Haute-Volta	—,—	—,—
Honduras	4.320,—	—,—
Hongrie	—,—	6.000,—
Inde	44.800,—	1.704,—
Indonésie	15.000,—	3.565,—

Pays	En francs suisses	
	Gouvernements	Sociétés nationales
Irak	8.000,—	4.585,—
Iran	20.000,—	15.450,—
Irlande	7.500,—	4.755,—
Islande	2.500,—	2.000,—
Israël	15.025,—	—,—
Italie	86.500,—	—,—
Jamaïque	—,—	—,—
Japon	64.800,—	43.200,—
Jordanie	12.480,—	—,—
Koweït	—,—	—,—
Liban	34.305,—	3.565,—
Liechtenstein	10.000,—	3.565,—
Luxembourg	3.000,—	5.000,—
Malaisie	5.500,—	—,—
République Malgache	—,—	—,—
Malte	1.535,—	—,—
Maroc	15.020,—	—,—
Mexique	17.280,—	—,—
Monaco	3.890,—	3.500,—
Mongolie	—,—	—,—
Népal	840,—	—,—
Nicaragua	2.160,—	2.765,—
Nigéria	6.000,—	—,—
Norvège	20.000,—	—,—
Nouvelle-Zélande	28.610,—	10.865,—
Ouganda	2.975,—	—,—
Pakistan	—,—	—,—
Pays-Bas	15.000,—	55.000,—
Pérou	—,—	4.250,—
Philippines	15.065,—	10.750,—
Pologne	30.000,—	15.000,—
Portugal	15.000,—	1.000,—
République Arabe Unie	39.860,—	—,—
République Dominicaine	—,—	3.070,—
République Sud-Africaine	48.320,—	15.010,—
Roumanie	—,—	10.000,—
Royaume-Uni	103.475,—	31.035,—
Saint-Marin	2.720,—	2.720,—
El Salvador	—,—	2.720,—
Sénégal	—,—	2.000,—
Sierra Leone	6.850,—	—,—
Suède	83.090,—	10.020,—
Suisse	2.500.000,—	—,—
Syrie	—,—	2.795,—
Tanzanie	1.705,—	—,—
Thaïlande	18.000,—	6.000,—
Tchécoslovaquie	—,—	3.000,—
Togo	—,—	—,—
Trinidad et Tobago	2 160,—	—,—
Tunisie	2.000,—	3.000,—
Turquie	9.650,—	16.300,—
U.R.S.S.	—,—	16.200,—

Pays	En francs suisses	
	Gouvernements	Sociétés nationales
Venezuela	19.450,—	—,—
Vietnam (République du)	4.000,—	—,—
Yougoslavie	2.500,—	3.000,—
Total des contributions	4.380.073,—	702.260,—
(¹) Autriche, don extraordinaire	166.930,—	—,—
Régularisation des années antérieures, selon tableau complémentaire, ci-dessous	95.920,—	35.350,—
Total des contributions	4.642.923,—	737.610,—

RÉGULARISATION DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Pays	En francs suisses	
	Gouvernements	Sociétés nationales
Afghanistan	4.000,—	—,—
Bulgarie	3.000,—	—,—
Corée (République de)	10.795,—	—,—
Equateur	1.485,—	—,—
Gambie	515,—	—,—
Ghana	4.220,—	—,—
Grèce	695,—	—,—
Haute-Volta	390,—	—,—
Irak	12.000,—	—,—
Israël	15.000,—	—,—
Japon	—,—	43.500,—
Libéria	21.600,—	—,—
Malaisie	5.500,—	—,—
Mongolie	1.075,—	—,—
Nigéria	6.000,—	—,—
Norvège	—,—	(3.000,—)*
Pays-Bas	10.000,—	—,—
Suède	—,—	(10.000,—)*
Turquie	—,—	4.850,—
Différences de change	(355,—)	—,—
	95.920,—	35.350,—

* Compris dans la contribution versée en 1968 par le Gouvernement.

Fonds spécial pour actions de secours

	Fr.s.	Fr.s.
Résumé du mouvement en 1970		
1. Solde à nouveau au 1 ^{er} janvier 1970		1.791.870,—
2. RECETTES EN 1970		
2.1. Produit net de la collecte faite auprès du peuple suisse	883.000,—	
2.2. Autres dons attribués à des actions de secours particulières	<u>1.228.963,—</u>	2.111.963,—
3. DÉPENSES EN 1970		
Frais d'achat et d'acheminement des secours répartis selon les zones d'intervention suivantes :		
— Europe	199.627,—	
— Afrique	98.449,—	
— Amérique latine	221.627,—	
— Asie du Sud-Est.	423.248,—	
— Moyen-Orient	728.728,—	
— Péninsule arabe (Yémen-Aden)	476.406,—	
— Autres secours divers	<u>3.748,—</u>	
	2.151.833,—	
— Frais pour maintien du stock 1 ^{re} urgence (matériel pansement)	<u>4.000,—</u>	<u>(2.155.833,—)</u>
4. Solde au 31 décembre 1970		<u>1.748.000,—</u>

Fonds spéciaux

1. FONDATION EN FAVEUR DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1970

ACTIF				PASSIF			
	Fr.s.	Fr.s.			Fr.s.	Fr.s.	
Titres, valeur nominale				Capital inaliénable		1.028.252,52	
Obligations suisses (valeur boursière: Fr. 849.200,—) . . .	915.000,—			Réserve inaliénable:			
— Obligations libellées en mon- naies étrangères (valeur boursière: Fr. 184.193,—) . . .	172.410,—	1.087.410,—		— Solde reporté à l'exercice précédent	175.087,85		
Banque Nation. Suisse, Genève		150.531,02		— Attribution statutaire préle- vée sur le résultat de l'année 1970	7.373,35	182.461,20	
Débiteurs:				Total des fonds propres		1.210.713,72	
— Administration Fédérale des Contributions, Berne, impôt anticipé à récupérer	10.912,50			Comité International de la Croix- Rouge, Genève, compte courant		41.782,50	
— Gouvernement fédéral alle- mand, impôt à la source à récupérer	3.642,70	14.555,20					
		<u>1.252.496,22</u>				<u>1.252.496,22</u>	

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1970

DÉPENSES			RECETTES		
	Fr.s.			Fr.s.	
Droits de garde et frais bancaires	588,40		Revenus des titres	48.975,55	
Honoraires de révision	435,—		Revenus extraordinaires	1.203,70	
	<u>1.023,40</u>				
Attribution statutaire à la réserve inalié- nable selon les dispositions de l'article 8 des statuts: 15% du résultat ci-dessus . . .	7.373,35				
Attribution statutaire au CICR, selon les dispositions de l'article 7 des statuts, du résultat de l'exercice, après l'attribution statutaire à la réserve inaliénable	41.782,50				
	<u>50.179,25</u>			<u>50.179,25</u>	

3. FONDS DE LA MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1970

ACTIF		PASSIF		
	Fr.s.		Fr.s.	Fr.s.
Titres de fonds publics suisses (valeur boursière : Fr. 28.800,—)	32.000,—	Capital		25.000,—
Banque Nationale Suisse, Genève	16.803,05	Réserve:		
Administration fédérale des contributions, Berne, impôt anticipé à récupérer	288,—	— Solde bénéficiaire reporté de l'exercice précédent	24.322,05	
CICR, Fonds Augusta, compte courant	3.166,25	— Excédent de recettes par rapport aux dépenses pour l'année 1970	<u>2.935,25</u>	<u>27.257,30</u>
	<u>52.257,30</u>			<u>52.257,30</u>

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1970

DÉPENSES		RECETTES	
	Fr.s.		Fr.s.
Droit de garde et frais bancaires	17,—	Revenus des titres	960,—
Frais d'impression	974,—	Attribution du solde bénéficiaire au 31 décembre 1970 du compte de résultat du Fonds Augusta, selon résolution de principe de la XXI ^e Conférence Internationale de la Croix-Rouge	3.166,25
Honoraires de révision	<u>200,—</u>		
	1.191,—		
Excédent de recettes par rapport aux dépenses pour l'année 1970	<u>2.935 25</u>		
	<u>4.126,25</u>		<u>4.126,25</u>

4. FONDS CLARE R. BENEDICT

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1970

(exprimé en US\$ et établi avant la répartition du résultat)

ACTIF			PASSIF
	\$	\$	\$
Titres en portefeuille :			Capital
— Valeur d'acquisition	1.021.204,04		Réserve pour fluctuations de cours
Moins : Provision p. fluctuation de cours (compte correctif d'actif)	<u>14.302,69</u>		Passif transitoire
— Titres à leur valeur boursière		1.006.901,35	Solde bénéficiaire à distribuer
Banque		<u>80.199,52</u>	
		<u>1.087.100,87</u>	<u>1.087.100,87</u>

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1970

REVENUS

	\$
Produits des titres	60.031,80
Intérêts bancaires	2.573,94
Dissolution partielle de la réserve pour fluctuations de cours	<u>7.636,20</u>
	<u>70.241,94</u>

CHARGES

	\$	\$
Droit de garde, honoraires et autres frais administratifs		2.634,46
Charge nette résultant de ventes de titres :		
— Perte comptable sur ventes	11.904,22	
— Moins : Gain comptable sur ventes	<u>4.268,02</u>	<u>7.636,20</u>
		<u>10.270,66</u>

RÉSULTAT

	\$
Excédent de revenus par rapport aux charges pour l'exercice 1970	<u>59.971,28</u>

Société Fiduciaire Romande OFOR S.A., Genève

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Genève

Rapport

relatif à la vérification des comptes annuels
arrêtés au 31 décembre 1970

En notre qualité d'organe de contrôle du Comité International de la Croix-Rouge, Genève, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1970.

Nous avons constaté ce qui suit :

- le bilan et le compte de résultat concordent avec la comptabilité,
- les comptes sont tenus avec exactitude,
- les comptes reproduits ci-après, y compris la note relative au mouvement de la Réserve générale * qui en fait partie intégrante, reflètent bien la situation financière du Comité International de la Croix-Rouge au 31 décembre 1970 et le résultat de ses opérations pour l'exercice en question.

Sur la base de notre examen, nous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Genève, le 8 mars 1971.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A.

M. Ecklin

M. Laperouza

* Voir explications figurant à la page 132.